

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2087

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 43, substituer aux mots :

« cet organisme »,

les mots :

« cette section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.